

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM FIVE / ADDENDUM CINQ
May 21, 2020 / 21 mai 2020
F5211-200038

Vessel Charter - Quebec Region, conducting acoustic science and hydrography services / Affrètement de navires - Région du Québec, prestation de services de science acoustique et d'hydrographie

Question #16

Un soumissionnaire potentiel identifié un navire qui répond aux exigences de cette demande de soumissions. Ce navire est situé aux États-Unis. Puisqu'il a été récemment annoncé que la fermeture de la frontière entre le Canada et les États-Unis due à la Covid-19 serait prolongée jusqu'au 21 juin 2020, notre équipe n'est pas en mesure de se déplacer pour faire une inspection du navire avant l'achat. Puisqu'une vérification du navire est essentielle au processus de soumission, nous demandons une extension à la demande de soumissions jusqu'au 30 juin 2020. Nous anticipons que les restrictions de voyage auront été levées d'ici cette date.

Réponse #16

Aucune extension additionnelle ne sera allouée pour les soumissions de candidatures pour ce processus de DDP.

Question #17

Paragraphe 6.4.1 Période du contrat et 6.4.2 Option de prolongation du contrat – Compte tenu de la date de début de contrat et l'affrètement de navire qui seront vraisemblablement prévus lorsque la première année de contrat sera bien entamée et de la période d'affrètement qui se termine le 30 novembre 2020, les coûts de recouvrement d'une seule année de contrat pourraient influencer défavorablement les aspects commerciaux de la soumission. Pour offrir au Canada (MPO) une solution économique, nous demandons que la période du contrat initiale soit prolongée au 31 décembre 2021 et que l'option de prolongation du contrat soit remplacée par trois (3) périodes supplémentaires d'une durée de une (1) année chacune.

Réponse #17

Compte tenu de la situation actuelle avec la Covid-19, la première année du contrat sera ajustée pour inclure les opérations jusqu'au 31 décembre 2021 avec l'option de prolonger la durée du contrat pour au plus trois (3) périodes supplémentaire(s) de une (1) année chacune, selon les mêmes conditions.

Question #18

Annexe B, Base de paiement – Nous comprenons que le contrat constitue un prix d'affrètement fixe pour 220 jours par année; à l'exception de 2020 qui sera une année partielle. Veuillez confirmer que le paiement pour le contrat sera basé sur un affrètement minimum de 220 jours.

Réponse #18

À l'exception de 2020, compte tenu de la situation actuelle avec la Covid-19, la première année du contrat sera ajustée pour inclure les opérations jusqu'au 31 décembre 2021. Veuillez fournir le coût saisonnier total pour le projet pour chaque année du contrat basé sur une durée d'opérations annuelle de 220 jours.

Question #19

Annexe D, Conditions d'affrètement de navire, Paragraphe 5 – Puisque cet appel d'offre est pour un affrètement à prix fixe avec un minimum de 220 jours par année, les périodes d'arrêt dues aux conditions météorologiques sont payées comme si le navire était en opération. Nous recommandons que ce paragraphe soit retiré.

Réponse #19

Le paragraphe demeure tel quel.

Question #20

Annexe D, Conditions d'affrètement de navire – À l'exception d'un bris d'équipement ou d'une défaillance du navire ayant pour résultat que le navire ne serait pas en mesure de continuer les opérations, nous demandons qu'une allocation de 2 heures par jour soit incluse pour la maintenance dans les Conditions d'affrètement de navire. Ce temps sera cumulatif tout au long de la durée du contrat pour l'année, fera partie du paiement de l'affrètement et sera la charge du MPO.

Réponse #20

Il n'y aura aucune allocation de 2 heures par jour pour la maintenance à être incluse dans les Conditions d'affrètement de navire.

SUPPRIMER

Année initiale du contrat – Du printemps 2020 au 31 décembre 2020
220 jours d'opérations scientifiques

Coût total pour la saison du projet _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

Coût total quotidien _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

1^{re} année optionnelle – Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
220 jours d'opérations scientifiques

Coût total pour la saison du projet _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

Coût total quotidien _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

2^e année optionnelle – Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
220 jours d'opérations scientifiques

Coût total pour la saison du projet _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

Coût total quotidien _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

3^e année optionnelle – Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
220 jours d'opérations scientifiques

Coût total pour la saison du projet _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

Coût total quotidien _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

4^e année optionnelle – Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
220 jours d'opérations scientifiques

Coût total pour la saison du projet _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

Coût total quotidien _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

INSERER

Année initiale du contrat – attribution du contrat au 31 décembre 2021
220 jours d'opérations scientifiques

Coût total pour la saison du projet _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

Coût total quotidien _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

1^{re} année optionnelle – Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
220 jours d'opérations scientifiques

Coût total pour la saison du projet _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

Coût total quotidien _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

2^e année optionnelle – Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
220 jours d'opérations scientifiques

Coût total pour la saison du projet _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

Coût total quotidien _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

3^e année optionnelle – Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
220 jours d'opérations scientifiques

Coût total pour la saison du projet _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).

Coût total quotidien _____ en dollars canadiens (à l'exclusion de la TVH/TPS, le cas échéant).
